

DECISION n° 2024-109

Portant sur la signature de l'avenant 2 au contrat n° 2019-078 :
« Reportage photos sur toute la durée des travaux de l'Eglise »
Avec ALPHAPHOTO

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n° 2022-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le Service Juridique de la collectivité en date du 12 Juin 2024 ;

CONSIDERANT que les travaux de l'Eglise n'étant pas terminés, il est nécessaire d'établir un avenant de prolongation ;

DECIDE

En exécution des pouvoirs susvisés,

Article 1.- de signer l'avenant n° 2 au contrat n° 2019-078 relatif au reportage photos sur toute la durée des travaux de l'Eglise avec la société ALPHAPHOTO sise 39 Allée des Chênes – 13410 LAMBESC

Article 2.- le montant du contrat s'élève à :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| - Montant de l'Avenant n° 1 | 1 098.00 € HT soit 1 317.60 € TTC |
| - Montant de l'Avenant n° 2 | 0.00 € HT |
| - Montant total du contrat | 5 781.20 € HT soit 6 937.44 € TTC |

Article 3.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 4.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Receveur Municipal

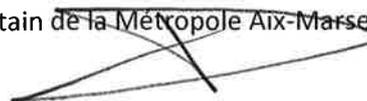
Fait à Lambesc, le 12 Juin 2024



Bernard RAMOND

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Lambesc - 6, Boulevard de la République - 13410 Lambesc

Tél. 04 42 17 00 50 - www.lambesc.fr